



# LE BULLETIN MUNICIPAL



**COMMUNE DE  
PONTFAVERGER-  
MORONVILLIERS**

## Conseils Municipaux du 27 décembre 2018 et du 31 janvier 2019 :

- Service commun GR
- Avenant Projet Parc
- Avenant voirie
- Avenant travaux salle des fêtes
- Bureau de l'AF
- Convention locaux GR
- PLH
- PLU
- Etat civil 2018
- Sainte Barbe
- Don sapin
- Bibliothèque
- Cahier de doléances
- Grand débat

## Vie Locale

- Chorale des écoles
- Accueil de loisirs
- Baby-Broc
- SLP foot
- Soirée jeux
- Bal SLP Danse
- Cinéligue

Chers concitoyens,

La neige est venue pour le plus grand plaisir des enfants mais beaucoup moins pour nous, adultes. Certaines rues n'ont pu être déneigées en raison des voitures en stationnement, faute de largeur, le tracteur n'a pas pu passer. Le camion de ramassage des poubelles n'étant pas équipé grand froid, certains secteurs n'ont pu être desservis. La commune réfléchit à un autre mode de fonctionnement pour le dégagement des rues, pour un meilleur service. Mais cela a toujours un coût et n'oublions pas que notre village représente 12 km de voirie intra muros sans compter les départementales qui eux ne sont pas de notre compétence.

Autre sujet majeur qui perturbe notre village, incriminant nos amis les bêtes ou plutôt leurs maîtres. Il n'est plus possible de circuler sur les trottoirs sans avoir un regard attentif aux déjections canines. Cela devient inacceptable, que ce soit devant les écoles, derrière l'église, autour des HLM, ... Les propriétaires ont obligation de ramasser les étrons de leurs chers toutous, (code pénal R632-1, contravention de 2° classe). Pour rappel, des sacs sont à disposition rue Journe et avenue de la gare, une fois utilisés, ne les jetez pas dans les avaloirs d'eau pluviale car ils iront directement polluer la rivière. Merci de respecter ces règles élémentaires.

Le Maire Damien Girard

### **Convention de mutualisation de services avec le Grand Reims**

Les services communs sont gérés par la Communauté Urbaine, mais ils peuvent, à titre dérogatoire, être gérés par la commune de Pontfaverger-M. Les effets de ces mises en commun sont réglés par convention décrivant notamment les effets sur l'organisation et les conditions de travail.

Le Conseil Municipal décide d'instituer le service commun suivant et d'en assurer la gestion, conformément aux dispositions dérogatoires pour le service technique: nettoyage, entretien espaces verts des zones d'activité.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents, 15 pour.

### **Avenant n°2 ID VERDE - Marché parc municipal.**

Le Maire expose que dans le cadre des travaux de requalification du parc communal, il convient de demander des prestations supplémentaires pour le lot n°2 « espaces verts et mobilier ». Il convient de réaliser un engazonnement complémentaire pour faciliter l'entretien d'une partie du sous-bois existant. Ces travaux supplémentaires comprennent un profilage, nettoyage et engazonnement sur 2 000 m<sup>2</sup> et s'élèvent à 3 400 € HT.

Le nouveau montant du marché HT pour le lot 2 est de 83 573,50 €.

Le Conseil Municipal décide d'accepter les prestations supplémentaires pour le lot n°2 pour un montant de 3 400 € HT.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents, 15 pour.

### **Avenant n°2 EVEA – Marché voirie rue de la République.**

Le Maire expose la demande de prestations supplémentaires dans le cadre des travaux de voirie de la rue de la République, réalisés par la société EVEA.

L'objectif est d'effectuer des travaux complémentaires : aménagement de la rue de la République jusqu'au carrefour de l'avenue de la gare, raccordement des descentes d'eau par gargouilles, réfection du trottoir en pavés menant au parvis de la Mairie. Ces travaux supplémentaires s'élèvent à 16 364 € HT.

Le Conseil Municipal décide d'accepter les prestations supplémentaires.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents, 15 pour.

### **Présents au Conseil Municipal :**

- |                        |                          |  |   |   |
|------------------------|--------------------------|--|---|---|
| • BESSON Dominique     | • DELAVACQUERIE Nathalie | • SEVERS Olivier                           | • BUAT Frédérique (pouvoir transmis)        | • SEVERS Olivier                          |
| • BUAT Frédérique      | • FORTIER Éric           | • SIMONNET Marina                          | • DELAVACQUERIE Nathalie (pouvoir transmis) | <u>Absents excusés le 31 janvier 2019</u> |
| • BRAU François-Xavier | • GAPE Amélie            | <u>Absents excusés le 27 décembre 2018</u> | • FORTIER Éric (pouvoir transmis)           | • AUFFRAY Nathalie                        |
| • CERCEAU Sophie       | • GIRARD Damien          | • AUFFRAY Nathalie                         | • LECLERC Manuel (pouvoir transmis)         | • DEFFERRARD Marcel (pouvoir transmis)    |
| • CLAUDE Ludovic       | • GIRARD Denis           | • BESSON Dominique (pouvoir transmis)      | • LETINOIS Fanny (pouvoir transmis)         | • LETINOIS Fanny (pouvoir transmis)       |
| • DEFFERRARD Marcel    | • LECLERC Manuel         |  |   |   |
|                        | • LUBIATO Mikael         |  |   |   |

## Travaux salle polyvalente – Avenant n°1 lot 6

Le Maire expose que dans le cadre des travaux d'extension de la salle polyvalente, il convient de demander des prestations supplémentaires pour le lot n°6. Suite au démarrage du chantier, le Maire souhaite modifier les travaux de cloisons plafond au niveau de la pièce de stockage.

Ces travaux supplémentaires s'élèvent à 2 520,96 € HT pour le lot n°6.

Le nouveau montant du marché HT est de 23 980,70 € pour le lot n°6. Le Conseil Municipal décide d'accepter les prestations supplémentaires pour le lot n°6 pour un montant de 2 520,96 € HT.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents, 16 pour.

## Renouvellement des membres du Bureau de l'AF de Pontfaverger-M.

Après concertation en vue du renouvellement du Bureau de l'Association Foncière, les soussignés ont élaborés localement des propositions communes. Le nombre des membres du bureau susceptibles d'assurer la meilleure représentation des intérêts en présence est estimé à 8 membres (non compris les membres de droit à savoir le représentant du Conseil Municipal et le représentant du Directeur Départemental des Territoires (DDT)).

Le Conseil Municipal désigne en qualité de membres du Bureau de l'Association Foncière, les propriétaires suivant : M Olivier SIMONNET, M Francis RANNOU, M Eric FORTIER, M Olivier SEVERS.

M Eric FORTIER, Président actuel de l'Association Foncière de Pontfaverger-M, désigne les propriétaires suivants : M Charles Emile MATHY, M Jean OUDIN, M Maxime THOMAS, M Jean-Luc CARANGOT.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents, 16 pour.

## Convention de mise à disposition de locaux au profit du Grand Reims

Le Maire expose dans le cadre de ses compétences, la Communauté Urbaine du Grand Reims souhaite disposer des locaux à usage de centre de secours et d'incendie situés au sein de la propriété communale à usage d'ateliers municipaux, de locaux à usage d'école maternelle situés au sein de la propriété communale abritant également des logements ainsi que des locaux à usage d'école élémentaire situés au sein de la propriété communale à usage notamment de salle municipale.

En conséquence, il convient de procéder à la signature d'une convention permettant de définir les droits et les obligations de chaque collectivité.

Par ailleurs, le Maire précise que la présente convention annule et remplace le procès-verbal de mise à disposition en date du 23 janvier 2004 signé entre la commune de Pontfaverger-M. et la Communauté de Communes des Rives de la Suippe. Ces locaux mis à disposition sont destinés à accueillir les services de secours et d'incendie ainsi que l'école maternelle et l'école élémentaire à l'exclusion de tout autre usage. Cette convention est signée pour une durée de 5 ans avec une tacite reconduction.

Le Conseil Municipal décide d'accepter les termes de la convention de mise à disposition de locaux sis rue Geoffroy, rue de Nayeux et rue Pérard Noizet au profit de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents, 16 pour.

## Plan Local de l'Habitat du Grand Reims – Période 2019-2024

Considérant le projet de Plan Local d'Habitat et les enjeux, orientations et actions définis dans ce programme d'une durée de 6 ans en matière d'habitat pour le territoire communautaire, le Conseil municipal rend un avis favorable au projet de PLH 2019-2024 du Grand Reims.

ADOPTÉ : à la majorité des membres présents, 2 abstentions, 14 pour.



# Plan Local d'Urbanisme de Pontfaverger-Moronvilliers



## Concertation publique

### Qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme ?

Le Plan Local d'Urbanisme (ou P.L.U.) est l'un des outils de mise en œuvre à l'échelle (inter)communale de la politique urbaine et environnementale au sens large.

En plus de fixer les règles d'urbanisme et les droits à construire sur le territoire, il va aussi et surtout exprimer clairement les objectifs généraux de développement et de préservation du territoire de Pontfaverger-Moronvilliers pour les 10 prochaines années.

Le P.L.U. vise à donner un cadre de cohérence opérationnelle pour les différentes actions et opérations publiques ou privées dans les domaines les plus variés (environnement, transport, habitat, activités économiques, reconversion de friches, etc.).

Le territoire communal est déjà couvert par un P.L.U., mais son contenu ne s'avère pas compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région Rémoise (SCoT) approuvé en 2016.

La révision du P.L.U. a été décidée en 2016. La Communauté Urbaine du Grand Reims en assure aujourd'hui la maîtrise d'ouvrage.

### Pourquoi une concertation ?

Cette concertation est mise en œuvre avant le lancement ultérieur d'une enquête publique, au cours de laquelle un commissaire enquêteur effectuera des permanences, en mairie de Pontfaverger-Moronvilliers.

Il s'agit ici d'informer et d'associer le public en amont des études ou des projets d'urbanisme de plus ou moins grande envergure, le but étant d'aboutir autant que possible à un projet partagé dans l'intérêt général.

La concertation constitue un espace d'information, de dialogue et de débat entre la Communauté Urbaine du Grand Reims, la commune de Pontfaverger-Moronvilliers, les habitants, les associations locales et toutes autres personnes intéressées par cette procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

### Comment se déroule-t-elle ?

Lors de la séance du 17 novembre 2016, le conseil municipal de Pontfaverger-Moronvilliers a défini plusieurs modalités visant la mise en place de cette concertation préalable (réunion publique, information dans le bulletin municipal, etc.).

Ces modalités vont être mises en œuvre au fur et à mesure de l'état d'avancement du projet de révision du P.L.U.

Les études ont démarré au second semestre 2018, mais un registre est déjà mis à votre disposition en mairie, pour recueillir vos observations liées à l'urbanisme, le cadre de vie, l'environnement ... et à votre vision du territoire.



➤ Registre disponible à la mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels.



# État civil 2018

## NAISSANCES

AYDIN Manel  
BELAHCENE DUFOUR Tiago  
DUQUESNE Hugo  
DURAND Marius  
DUVAL Evolette  
EVERAERT DOMAGALA Tessa  
LAMENT Ewa  
LEROI Logan  
PROVIGNON Elena  
ROBIN Léonce  
ROCHE Eloïse  
SANTOS Noam  
SOULAS Eliot  
TERMOLLE Wyatt

## MARIAGES

CARVALHO Rémy et BLOMME Alisson  
COLLETE Jean-Maurice et PAUTY Sabrina  
DEMONGEOT Benoît et COURTAILLIER Claudia  
DOMAGALA Romain et EVERAERT Laura  
HAROS Jacques et GUERIN Annie  
HERBIN Cédric et MEHAY Océane  
LUKASIEWICZ Grégory et FOURNEL Séverine  
SCHOETTEL Christopher et ALLART Sandrine

## DÉCÈS

ALVARO Corentin  
CARANJOT Henri  
FERLAIN Jocelyne  
GARNESSON veuve BERGÉ Gislaïne  
GUILLAUME veuve PODEVIN Gisèle  
LEFEVRE épouse OBJOIS Elodie  
MEULEWATER Bernard  
MORENVILLÉ veuve PIGNOLET Louise

## Sainte Barbe

Dans son discours d'accueil, le Maire Damien GIRARD a évoqué les différents projets de la commune (travaux de voirie, lotissement Plurial, collège, projet de maison des services, aménagement de la salle des fêtes, ...).

Pour sa première Sainte Barbe en tant que chef de corps, le Sergent Ludovic VELARD a remercié son équipe de 19 pompiers volontaires. Il a fait un bilan de l'année 2018 qui a compté 108 interventions, soit 34 de plus qu'en 2017.

Il a remis les diplômes d'opérations diverses aux sapeurs BRAU François -Xavier, CERCEAU Eddy et PREVOST Dany (nommé 1<sup>ère</sup> classe). Le Caporal Chef LUBIATO Mikaël a été promu Sergent. Les pompiers vous remercient pour votre accueil lors de leur passage pour les calendriers.

## Don du sapin de Noël

Merci à la famille LETINOIS pour le don du sapin de Noël qui a décoré le centre de votre village.

## Horaires de la bibliothèque vacances d'hiver

Ouverture aux horaires habituels, sauf les jeudis 14 et 21 février où la bibliothèque sera fermée. Bonnes vacances.

## Cahier de doléances

Votre commune a installé un cahier de doléances en mairie, afin de recueillir vos revendications et souhaits pour améliorer la société.

Il est disponible jusqu'au 21 février 2019 puis il sera envoyé à la Préfecture.

Pour rappel les horaires de la Mairie sont les suivants : du lundi au vendredi de 8h à 12h et le vendredi de 14h à 17h30.

## #EXPRIMEZVOUS!



## Chorale des écoles au Cirque de Reims

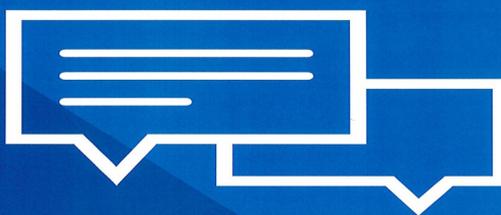
Le vendredi 25 janvier, 250 choristes dont 24 élèves de la classe de CM1/CM2 de Mme Carole ROCHER ont participé avec à la cérémonie de clôture du Cirque Educatif de Reims sur le thème des couleurs et des peintres.



Merci aux jeunes chanteurs et à leur enseignante pour ce moment émouvant qui sera hélas le dernier, car cet échange ne sera plus organisé.



## Le grand débat national



### FAITES PART DE VOS ATTENTES À VOS ÉLUS

LE JEUDI 7 MARS  
à PONTFAVERGER  
à 18H  
à la Salle Souverville - 9 rue Pérard Noizet



ASSOCIATION LES MARMOUSETS

L'association "Les Marmousets" de Beine-Nauroy, organise un accueil de loisirs durant les vacances du 11 au 22 février, de 9h à 17h30 - temps d'accueil : 8h-9h et 17h30-18h.

Contact [marmousets51490@hotmail.com](mailto:marmousets51490@hotmail.com)

## 4<sup>ème</sup> Baby-Broc

Organisé par « L'Aventure des Fées & Pirates »  
A la Salle des Fêtes de PONTFAVERGER

**Le Dimanche 3 Mars 2019**

De 8h30 à 17h30 (entrée gratuite)

Jouets, articles de puériculture et vêtements

**Buvette et restauration sur place**

**Renseignements et inscriptions par téléphone**

Mme Lefèvre Aurélia 06.11.50.03.12

## SLP FOOT

Samedi 19 Janvier le SLP FOOTBALL a profité de l'occasion du partage de la galette des Rois pour remettre aux jeunes U8/U9 et U10/U11, les sweats offerts par la boulangerie Christelle et Ludo CLAUDE, ainsi que les équipements offerts par INTERMARCHÉ et son directeur Thomas RAGOT.



Dans son discours, le président Dominique FEUCHER a présenté le nouveau bureau composé de Jackie SOVET président d'honneur, Baptiste GIRARD vice président, Thierry FENNEBRESQUE secrétaire, Maxime BRUNET vice secrétaire, Sandra DIDRICHE Trésorière, Elliot PIERROT Vice trésorier, Alexis MAKSYMOWYCZ responsable de

l'école de foot et Guillaume ANDRZEJEWSKI responsable internet. L'histoire du club avec Jackie SOVET et Michel LUBIATO cumulant à eux deux environ 100 ans de licence montre le dynamisme de cette association. Le club s'est fortement développé en quelques mois passant de 30 à 90 licenciés. Le bureau remercie tous les dirigeants motivés prêts à se former, les parents qui accompagnent et encouragent, les joueurs qui apprennent le football, prennent du plaisir et respectent les adversaires et les dirigeants avec comme règle d'or de toujours s'amuser. Le club remercie les partenaires qui, par leurs financements et leurs aides, participent au développement de l'association.



**LE GDAMR VOUS PROPOSE,  
TOUS LES 2<sup>èmes</sup> SAMEDI DU MOIS,**

**SA SOIREE  
JEUX DE SOCIETE**

**LA PROCHAINE DATE :  
LE 09 FEVRIER 2019**

**à partir de 19H00  
DANS LA SALLE SOUVERVILLE DE  
PONTFAVERGER**

**ENTREE :**

- 2 € / Adhérent
- 2,50€ / Non Adhérent
- Gratuit pour les - 10 ans



**Restauration et buvette  
sur place**



**GDAMR des Rives de la Suippe  
Salle Souverville / 9 Rue Perard Noizet / Pontfaverger**



*Le Bal  
costumé du  
sfp Danse*

**9 FÉVRIER 2019  
20H30  
SALLE DES FÊTES  
DE PONTFAVERGER**

Buvette et restauration  
rapide sur place

Concours du meilleur costume  
adulte et enfant

Droits d'entrée : 13 ans et plus : 8€ / 4-12 ans : 4€  
/ jusqu'à 3 ans : GRATUIT  
RÉSERVATIONS : Lucie GENDRAUD - 06 99 41 59 36  
/ Aurélie LEFFEVRE - 06 11 50 03 12 /  
Claudine Feucher - 06 89 48 70 54

TOUTE ENTRÉE AVEC BOISSON EST INTERDITE - PAR MESURE DE SÉCURITÉ, FERMETURE DES PORTES À 23H

**CINÉ  
LIGUE**  
CHAMPAGNE-ARDENNE

**CINEMA à la Salle des Fêtes Mardi 19/02/19**

**"Le retour de Mary Poppins" à 14h30 et "Les invisibles" à 20h  
Tarif adulte : 6,00 € - Tarif réduit : 3,50 €**



**LES INVISIBLES** : Suite à une décision municipale, l'Envol, centre d'accueil pour femmes SDF, va fermer. Il ne reste plus que trois mois aux travailleuses sociales pour réinsérer coûte que coûte les femmes dont elles s'occupent : falsifications, pistons, mensonges... Désormais, tout est permis !

**LE RETOUR DE MARY POPPINS** : Michael Banks travaille à la banque où son père était employé, et il vit toujours au 17, allée des Cerisiers avec ses trois enfants, Annabel, Georgie et John, et leur gouvernante Ellen. Comme sa mère avant elle, Jane Banks se bat pour les droits des ouvriers et apporte son aide à la famille de Michael. Lorsque la famille subit une perte tragique, Mary Poppins réapparaît magiquement dans la vie de la famille. Avec l'aide de Jack, l'allumeur de réverbères toujours optimiste, Mary va tout faire pour que la joie et l'émerveillement reviennent dans leur existence... Elle leur fera aussi découvrir de tout nouveaux personnages pleins de fantaisie, dont sa cousine, l'excentrique Topsy. Attention durée 2h11.

